

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE.

Feuilleton du 'JOURNAL.'

RAYNALDO ET SELIMA

XVI.

De vastes tables y étaient dressées, couvertes d'un tissu blanc, brodé d'or et de soie, et dont l'éclat éblouissait les yeux. Autour de ces tables régnaient des lits en bois de sandal, garnis de coussins de brocart. Celui que de vait occuper Sélina était surmonté d'un riche dais orné de panaches ondoyants. Des précieux vases de Chine, dont les orifices supportaient des couvercles d'or massif, étaient placés de distance en distance sur des tables, et remplis de doux sorbets.

Saladin était assis sur le divan. A sa droite se trouvait le prince Afthal, à sa gauche le calife Noureddin, chef de la religion. Un grand nombre de princes, d'émirs, et quelques imams se tenaient silencieusement assis au bas du trône.

Les portes dorées s'ouvrirent, et Sélina parut. Dans cette atmosphère rayonnante, sa couronne de diamants et de perles blanches étincela soudain autour de son front comme une auréole. Les longs plis de sa robe orientale, descendant gracieusement de sa fine taille, ondulaient au loin comme des flots argentés. Une gaze transparente, semée de paillettes d'or, voltait à demi sa chevelure et puis retombait, avec le reste de ses vêtements, en plis ondoyants. A son côté brillait un bouquet de fleurs, qu'un jour on eût prises pour des lis et des amaranthes, mais qu'à la lumière on devinait aussitôt faites de perles et de pierres précieuses de toute espèce, taillées artistement, depuis le corail rouge et la verte émeraude jusqu'à la blanche coraline.

On aurait pu comparer cette virginale figure à une nature spiritualisée, qui, parée de tous les dons de la grâce, et relevée de la ma lédiction originelle, serait venue tomber au milieu des purs voluptés de l'Eden céleste. Elle se prosterna aux pieds de Saladin.

Tous les Sarrasins portèrent avec respect la main au cœur. Ils étaient subjugués par quelque chose d'inconnu qui éclatait sur les traits modestes de la jeune fille, et qui était bien plus ravissant que sa beauté. Sans le savoir, il rendait hommage, dans la personne de cette chaste, et sainte enfant, à une des plus belles vertus du christianisme. Pas un cœur qui ne fût ému, lorsque le sultan la releva avec l'attendrissement d'un bon père, et le respect d'un chrétien.

Les femmes furent placées du côté de l'Orient, les hommes du côté de l'Occident, et les étrangers occupèrent ce point de la salle qui regardait le septentrion. Car ces derniers ne devaient point souiller de leurs attouchements les mets destinés aux fils d'Ali, et ceux-ci ne devaient point porter à leurs bouches ce que des mains chrétiennes auraient profané. Tels étaient les nobles scrupules inspirés par le matérialisme grossier de leur religion.

Le calife dit trois fois à haute et solennelle voix : « Heureux ceux qui vivent sous la loi du prophète ! » Et le festin commença. Le silence y régna. A la portée d'un sceptre de fer, il n'y a point de conversation. D'inter valle en intervalle, quelques versets du coran étaient prononcés à haute voix par le calife. La jeune épouse brillait sous son dais comme un astre au ciel. Mais elle avait ramené son voile sur son visage, et elle ne voulait accepter aucune nourriture. Oh ! que de craintes mortelles se communiquaient à voix basse le prince et la princesse de Ghis-telles, en jetant avec précaution un coup d'œil sur cette enfant si chérie, exposée à la morsure du serpent infernal.

Du haut des minarets du palais, les muezzins annoncèrent la sixième heure de la nuit. Alors on n'entendit plus un souffle parmi les convives, tous attendaient dans une sainte terreur. Saladin se leva majestueusement, il portait le manteau de Mahomet sur les épaules, et le bâton du prophète à la main. Tous tombèrent la face contre terre, et il parla :

—Princes, émirs et saints imams, entendez la voix de Saladin, et les suprêmes volontés de Celui qui a remis la cité de Dieu aux mains des vrais croyants. Solyne, cette cité vénérable, où les anges ont coutume de s'asseoir, est montée au ciel, a été conquise par nos mains. Nous avons fondé aux vrais musulmans un empire fort, et puissant, dont la base est semblable à celle des pyramides qui sont près d'Aboukir, notre ancienne patrie. Telle est la tâche qu'Allah a daigné nous imposer, et que nous avons accomplie comme elle était écrite. Quel est celui qui

portera témoignage contre la vérité des paroles du fils d'Alayoub ? Il s'arrêta.

—Il est glorieux et saint ! il est glorieux et saint ! s'écrièrent tous ceux qui rampaient à ses pieds.

Le sublime chef donna un signal, et ils se relevèrent.

Osant presque s'élever à la Divinité qui dispose des sceptres et des empires :

—Je donne, dit-il, d'un ton de voix omnipotent, je donne le royaume de Solyne, et celui de Damas à mon fils Afthal. Poisse Solyne, la perle de l'Orient, devenir sous son sceptre la plus puissante cité du monde ! O Afthal ! si ton bras s'élève, si tu deviens trop faible pour la défendre contre les chrétiens, mon ombre sanglante planera sur ta couche pour te punir. Princes, émirs, saints imams, est-il un front qui ne s'incline point sous l'expression de mes volontés suprêmes ?

Tous se courbèrent jusqu'à terre en signe de soumission.

—Par Allah ! ceci est inique ! dit Melek-Azis en lui-même.

Le sombre dépit de ses yeux exprimait la rage de son âme, et cependant ses lèvres souriaient. Il croisa ses bras sa poitrine, et demeura calme et impassible.

—J'ai versé des flots de sang chrétien, pensa le sombre Melek-Daher (et l'on eût dit que l'âme de Cain étincelait dans ses yeux), je suis prince d'Alep, mais Alep et ses douze parages de terrain ne me suffisent pas. O Afthal ! la terre de Solyne boira encore mille et mille auges de sang nouveau ; elle boira même le plus pur sang musulman, avant que tu en sois paisible possesseur.

Il croisa ses bras sur sa poitrine, et demeura calme et impassible.

Le calife Noureddin, revêtu d'un cafetan doré et le Coran pendu au cou, prit la main de Melek-Afthal, et la présenta au sultan. Le chef des croyants revêtit le jeune prince de cinq ou six vestes d'honneur ; plaça sur sa tête le *tatje* ou couronne royale ; et par-dessus, un voile d'étoffe d'or, parfumé de musc. Ensuite, il lui présenta un bannier, et deux épées, que le nouveau sultan plaça successivement à son côté.

Assis à la gauche de Saladin, il reçut, dans les termes de la formule consacrée, le serment d'obédience de tous ceux qui étaient présents. Azis et Daher le prononcèrent avec une fureur concentrée. Ils faisaient dans leurs cœurs des serments plus vrais et plus formidables, des serments de vengeance.

Raynaldo fut amené devant le jeune sultan.

—Seigneur, dit-il, toisant noblement Melek-Afthal, le chevalier chrétien ne jure qu'à son Dieu, et à son roi. Vous avez mon estime, mais l'Eglise, épouse du Christ, a seule mes vœux et mon obéissance.

Ces paroles furent accueillies par un sinistre silence.

Cependant, la nuit n'avait point apporté de fraîcheur. Des émanations suffocantes tombaient des régions supérieures, et la terre exhale des vapeurs qui s'enflammaient çà et là au contact de l'atmosphère brûlante. L'air était d'une telle pesanteur qu'il fatiguait les pommuns. La pluie d'eau de rose, jetée par les esclaves, ne rafraîchissait point l'air, et les lèvres sèches des convives se collaient comme celles d'un malade que dévore une fièvre ardente. Déjà la foudre labourait le ciel, et jetait ses sillons à travers les riches cristaux de la salle du banquet. Les sourds grondements du tonnerre semblaient sortir du sein du globe, et mugir sous les pieds de ceux qui étaient assis au festin, comme un volcan inconnu qui n'a point encore de cratère, et qui soulève le sol qu'il va bientôt percer.

—Je donne, dit péniblement Saladin en cherchant à respirer, je donne à Melek-Afthal, sultan de Solyne et de Damas, Sélina, fille de Sélim et de Roxane, que je déclare sultane, à la face du ciel et de la terre !

Roxane saisit la main droite de la jeune princesse, Fatima, femme du prince Adel, sa main gauche, et elles la conduisent aux pieds de Saladin. Au même moment, un éclat de foudre se joue autour de sa jeune tête, les diamants de sa parure resplendissent comme des feux vengeurs, tout son visage est illuminé de cette horrible clarté. Saladin lui-même frissonne, l'épouvante entre dans son âme ; Sélina seule n'est point émue. Mechtild, traissant son amour maternel, s'est jetée à genoux pour demander merci au ciel. Raynaldo élève aussi ses mains, et ses supplications : « Christ, ayez pitié d'elle, sainte Mère de Dieu, priez pour elle ! » et sa voix est étouffée par la puissante voix de l'orage.

La jeune chrétienne a sur ses lèvres un sourire angélique. Regardant avec dignité autour d'elle, elle ouvre la bouche, elle va parler. Mais non, la voix du tonnerre va parler avant elle, et disposer les cœurs à l'écouter. Elle gronde, cette voix, roulant sur

notes mugissantes dans l'espace qui retentit, elle se précipite de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, et ses affreux échos s'en vont se prolongeant jusqu'au plus profond des cœurs. Il semble que le globe va se briser sur son axe. Le parquet du pavillon a tremblé ; on dirait que les marbres des portiques se déchirent.

Un instant de calme règne, calme trompeur qui préage une plus terrible convulsion. Au dedans, au dehors, pas un souffle n'agite l'air. Ecoutez ! Au milieu de ce silence terrifiant, une douce et mélodieuse voix s'élève ; elle va proclamer la divinité du Christ parmi les gémissements de cette grande crise de la nature.

—Ecoutez, grand Saladin, princes, émirs, et vous calife, chef de la religion de Mahomet, écoutez-moi : Sélina, qui paraît devant vous, renonce aux révélations mensongères du Coran ; elle est chrétienne. La blanche épouse va revêtir le denil. Tu es noble et grand, ô Melek-Afthal ! Mais Sélina est à Dieu. Sa vie n'est pas pour toi. Elle a besoin de respirer au dessus des sens, et de la matière, dans les purs règnes de la foi révélée par l'Esprit. Fille des preux, je retourne à la foi de mes ancêtres j'embrasse la croix, j'abhorre le croissant. Chrétienne, je suis libre, même dans l'esclavage. Je n'accepte point d'époux, j'ai consacré ma virginité au Christ, et je la lui voue de nouveau à la face de cette sublime assemblée. Pour hymne : les chants du tonnerre, et des éléments en fureur ; pour flambeau nuptial : ces clartés fulminantes, voilà des pompes qui célèbrent l'hyménée de la vierge du christianisme.

Des cris de rage répondirent à cette déclaration. La majesté du prophète est outragée par une frêle créature, par une fille, par une femme...

Vingt-cinq épées, tirées à la fois, dirigent leurs pointes acérées vers la candide enfant. Elle ne recule point, et se pose en héroïne devant ce faisceau d'armes menaçantes. Mechtild et Raynaldo, par un élan spontané, se jettent devant les tranchants homicides. Le sang de ce dernier coule légèrement. Sont-ce des prémisses ? Les yeux d'une mère et d'une sœur, heureusement, ne voient point ce triste présage. Car, au même instant, une explosion électrique effroyable se fait entendre, et glace tous les courages d'horreur. Le pavillon est rempli de flammes livides, des serpents de feu courent étendre de leurs anneaux les hommes, et les meubles. De rapides losanges bleuâtres se prolongent des tables au divan, du dôme au parquet ; s'entre-trent, s'entre brisent, puis s'étendent en draperies incandescentes, qui balancent mollement leurs plis affreux ; puis enfin se ramassent en globules qui s'entre-choquent, et frappent l'air d'épouvantables craquements, à l'oreille même des malheureux convives.

A Continuer

Bataille de 67 Métis contre 2,000 Sioux en 1851.

(Du Manitoba.)

II

Suite et Fin.

Les Sioux continuaient à s'avancer vers le camp des Métis. Foris de leur nombre, ils se flattaient d'une facile victoire ; ils étaient loin de soupçonner qu'une poignée d'hommes cachés derrière le misérable rempart de quelques charrettes, allaient les tenir en échec et finalement mettre en déroute une cavalerie de 2,000 hommes. Ils étaient d'avance si sûrs de leur victoire, qu'ils conduisaient avec eux, des charrettes pour y charger le butin qu'ils comptaient faire dans le camp des métis. Quand ils furent arrivés à peu près à une bonne portée de fusil, on leur signala de retourner leur pas ; mais au lieu de tourner bride, voilà que les plus avancés lancent leurs chevaux vers le camp pour en forcer l'entrée. Il n'y avait plus de temps à perdre. Une première décharge des métis faite à bout portant, envoya rouler un certain nombre dans la poussière, et obligea les autres à reculer un peu, pour attendre le gros de la bande.

Pendant ce temps là, un des prisonniers, Whiteford, qui se trouvait en arrière des Sioux, entendait les coups de feu, comprit que c'en était fait de sa vie, s'il ne trouvait pas un moyen de fuir. On l'avait confié à la garde d'un américain. Ce dernier, paraît-il, voulut lui donner une chance de s'échapper. « Si tu as un bon coursier, lui dit-il en anglais, tâche de le sauver ; je ferai semblant de t'irer sur toi, pour que les Sioux ne me soupçonner pas de les trahir. » Point d'être pourras-tu attendre ton camp. Whiteford, voyant qu'il n'avait rien à risquer par cette tentative, piqua des deux dans les flancs de son cheval, et commença à travers les Sioux, une course aussi rapide qu'il n'en avait jamais faite depuis qu'il était chasseur. Chaque Sioux qui le voit passer lui décharge une balle ; il est couché à plat ventre sur son coursier qui semble devenir le drapeau qui court son maître, et glisse comme le vent sur la prairie. Déjà, il est en vue du camp et ses compagnons qui l'ont reconnu, aussi prompts que l'éclair s'élan-

cent à sa rencontre ; les ennemis cessent de le poursuivre ; il est sauvé. Mais avant que de mettre pied à terre, pour rentrer au camp, il se retourne et ajuste le Sioux qui l'a pour suivi de plus près. Il paraît que le coup porta juste, car cheval et cavaliers allèrent s'étendre un peu plus loin.

La mère de Whiteford qui croyait déjà son fils massacré, accourt au-devant de lui, et veut saisir son fusil. Tu es fatigué dit elle donne moi ton fusil que j'aie le plaisir de tirer sur ces coquins là. Cependant, après quelques instants de répit, le gros de la cavalerie des Sioux, entoure le camp comme d'une ceinture. Les balles sifflent de toutes parts et se croissent sur la tête des métis abrités derrière les minces planches des charrettes. Ceux-ci habiles tireurs, accoutumés à ne jamais dépenser une balle inutilement sur un gibier, répondent aux Sioux avec une justesse qui les décourage. Chaque coup porte juste et chaque décharge fait une brèche dans les rangs ennemis. Bientôt les plus hardis et les plus braves cavaliers ont reçu leur passe port pour l'autre monde. Les autres étonnés d'une résistance aussi inattendue reculent à une petite distance. Toutefois après quelques moments ils reviennent avec une nouvelle ardeur en poussant des cris affreux mais ce second assaut n'eût pas plus d'effet que le premier.

La chose que les métis redoutaient le plus, c'était de voir les Sioux s'élaner en corps, jusqu'au camp, pour renverser les charrettes et pénétrer de force à l'intérieur de ce faible rempart. Si les sauvages avaient été plus courageux, il est bien sûr qu'ils auraient écrasé par leur nombre cette poignée de braves qui n'avaient pas à leur opposer un contre vingt. Il est vrai que les métis avaient tous le couteau à la ceinture et qu'ils étaient décidés à prouver à leurs ennemis qu'un blanc ne se laisse pas égorger à bon marche ; les Sioux comprirent qu'une attaque corps à corps, leur coûterait trop cher et ferait une trop large brèche dans leurs rangs ; ils préférèrent donc continuer la fusillade à distance. Personne ne recevait de blessure du côté des métis ; tandis qu'à chaque nouvelle charge, on voyait culbuter un certain nombre de Sioux qui ne se relevaient pas. Vers trois heures de l'après midi, un des chefs s'écria. Les français ont un Manitou avec eux. C'est impossible de leur faire du mal. Allons nous en, nous pourrions jamais les tuer. Ils n'avaient pas besoin de cet encouragement pour reculer. Le peu de succès obtenu par eux après une bataille de six heures avait rabattu leurs humeurs guerrières. Ils se retirèrent en emportant leur morts dans les charrettes, qu'ils avaient amenées pour charger le butin après leur victoire.

Les métis en voyant ce succès inespéré, re commencent une protection toute spéciale de la providence. Pas un homme de blessé chez eux, après avoir essayé un feu nourri pendant six heures par 2,000 hommes, c'était plus qu'une chance ordinaire. Le Manitou qui affrayait les sauvages, c'était Mgr. Lalleché, qui pendant tout ce temps-là, pria avec ferveur pour obtenir la protection du ciel.

Et voyant les Sioux se retirer, les métis commencèrent à respirer à l'aise. Ils sortirent du camp pour aller visiter le champ de bataille et examiner les endroits où ils avaient vu tomber des ennemis. Ils reconnais saient ces places par de gros caillots de sang, qu'ils trouvaient sur la prairie. Le corps de Malaterre fut retrouvé tout mutilé. Trois couteaux étaient plongés dans son corps ; Sa chevelure avait été levée, ses mains et ses pieds coupés ; son crâne était fracassé et la cervelle répandue à terre. Ses parents et amis recueillirent ses restes et les enterrèrent dans la prairie selon les cérémonies d'usage.

Les Sioux, cependant ne reculerent pas à une grande distance. Ils voulaient revenir le lendemain. Pendant toute la nuit, ils poussèrent des cris affreux pour épouvanter les métis. Ceux-ci, pendant la nuit firent conseil et résolurent de reculer en attendant le secours d'un grand camp. Pour éviter toute surprise de la part des Sioux, quatre partis de chasseurs devaient marcher à environ un mille du camp, un parti en arrière, l'autre en avant et les deux autres de chaque côté. Du moment qu'un de ces partis verrait l'ennemi revenir à la charge, il devait signaler sa découverte, en faisant croiser deux cavaliers sur une butte. De cette façon il resterait encore assez de temps pour refaire le camp et se mettre à l'abri.

A peine étaient-ils en route, depuis une heure qu'ils aperçurent en arrière dix cavaliers qui se croisent sur une butte. C'est le signal d'une nouvelle attaque. Vite les charrettes comme la veille, sont rangées en cercle, mais cette fois à double rang. Environ à trois chaînes de remparts, les métis se hâtent d'élever des reduits en terre, pour mieux protéger le camp, en tenant les sauvages à distance. Ces préparatifs étaient à peine finis que le camp était déjà envahi et que les balles commencent à gréler. Comme le jour précédent, ils ne cessent de point, pendant cinq heures de combat, comme d'habitude. Enfin après six heures, l'un d'eux s'avance et demande à entrer dans le camp pour parlementer. Mais les métis l'avertirent qu'il n'y avait rien à négocier, sinon qu'il y allait de sa vie. Nous allons nous en aller, dit-il, et désormais nous ne vous attaquerons plus. A peine avait-il dit ces paroles que ses compagnons foncèrent à toute bride sur le camp et font une fusillade de désespoir. Ce fut la plus terrible de toutes. Les balles se croisaient en tous sens et criblaient les planches des charrettes. Les métis pensant qu'elle allait leur coûter cher ; heureusement, elle n'eût pas plus d'effet que les autres. Ce fut la dernière. Il était temps pour les Sioux de se retirer, car le grand camp des chasseurs arrivait au secours de leurs frères ; ils avaient même entendu le feu de la dernière décharge. Ces pauvres gens pleuraient de joie en retrou-

vant tous en vie, leurs compagnons qu'ils s'attendaient de trouver massacrés. Ce fut une réjouissance de leur camp.

Le lendemain, il fut question de se mettre à la poursuite des Sioux pour les exterminer, comme ils pouvaient le faire facilement ; mais le conseil en décida autrement. Les Sioux purent se retirer en paix, et jamais personne n'a connu exactement le nombre de leurs morts.

G. D.

LE PRINCE D'OLDENBOURG.

Une amusante histoire sur un grand personnage de la cour de Russie.

Une fois quelqu'un raconta au prince d'Oldenbourg que, dans une pension de jeune fille dont il est le protecteur, on nourrissait très mal les pensionnaires, et que l'économie de l'établissement volait les vivres comme un véritable corbeau. Le prince fit à l'instant atteler son traîneau, et se rendit directement à la pension. Sans ôter sa fourrure, il se dirigea vers la cuisine. Un domestique portant une grande soupière le rencontra.

—Eh ! lui cria le prince avec animation, arrête ! Attends un peu.

Le domestique s'arrêta interdit, sa vaste soupière entre les mains.

Le prince, très rouge, comme un homme en proie à une vive émotion, lui dit d'une voix altérée :

—Donne une cuiller, vite, vite ! Plus vite que cela !

Mais, Altesse..., balbutia le domestique indiquant du regard ses deux mains immobilisées sur les larges flancs de la soupière.

—Ah ! c'est juste, fit le prince d'Oldenbourg, tu n'as pas les mains libres. Donne-moi ça et va me chercher la cuiller, par le ciel !

Et il prit la soupière fumante des mains du pauvre valet, qui se demandait au diable pour arriver à comprendre ce que tout cela voulait dire.

Pendant qu'il courait à l'office chercher la bienheureuse cuiller, c'était un spectacle étrange, en vérité, que celui de Son Altesse Impériale le prince Paul d'Oldenbourg, père de la grande duchesse Nicolas Nicolaievitch aîné, planté au milieu du vestibule de ce pensionnat et serrant fiévreusement une soupière dont la chaleur lui faisait pousser de sourdes exclamations, en même temps qu'elle mettait le comble à sa colère.

Le domestique arriva bientôt essoufflé, très inquiet, et apportant la cuiller.

Le prince lui laissa aussitôt la soupière...

—Tiens ça, lui dit-il.

—Altesse !.....

—Tais-toi et ne bouge plus.

Sur ce, le prince plongea la cuiller dans les profondeurs de la soupière, la retira pleine jusqu'au bord et se mit à souffler dessus, en roulant des yeux féroces.

Le domestique avait fini par trembler de ses membres, bien convaincu que S. A. prince Pierre d'Oldenbourg était malheureusement atteint d'aliénation mentale.

Quand le contenu de la cuiller fut refroidi Oldenbourg ferma les yeux comme un homme qui se dispose à accomplir un douloureux sacrifice, puis il goûta la soupe soup...coudée.

—Pouah ! Prrrss ! Ah ! le gredin ! s'écria-t-il aussitôt en crachant avec tous les signes d'horreur profonde. On m'avait dit la vérité ! Comment ! Voilà donc le poison que ce misérable inflige à ces pauvres enfants !... C'est une infamie ! Va me chercher l'économie ; qu'il vienne me parler là, au jardin, et à l'instant. Alons, vite, passe ça !

Et voilà le prince qui, pour rendre sa liberté d'action au domestique ahuri, reprend la soupière à deux mains et se rend dans le jardin qu'il se met à pincer avec colère, en se parlant à lui-même et en prenant garde de ne pas verser le portage qui constituait désormais le corps du délit.

L'économie accourut pâle, tremblant, avec tous les indices d'une conscience troublée.

—Approchez, monsieur, lui dit Oldenbourg d'une voix menaçante, et prenez moi ça.

Il lui mit, à ces mots, la soupière entre les mains.

Le pauvre économie renouvela la scène muette du domestique et indiqua du regard qu'il ne pourrait goûter qu'en se plongeant la tête dans la soupière, ce qui devait nécessairement être de la dernière inconvenance devant une altesse impériale.

Oldenbourg vit ce regard :

—Attendez, dit-il aussitôt.

Et une fois de plus, il reprit le récipient, qui était moins une soupière qu'une navette.

L'économie goûta avec une profonde émotion

—Eh bien ? lui demanda le prince avec sévérité, quel goût trouvez-vous à cela ?

—M... Votre Altesse peut être assurée que ce portage... a été préparé comme à l'ordinaire et...

—Comme à l'ordinaire ! s'écria le prince avec un geste triomphant ; il le confesse ! Je n'attendais pas autant de votre franchise, monsieur. Mais je vous le répète, quel goût trouvez-vous à ce portage ? Répondez catégoriquement, par le ciel ! car ma patience est épuisée.

—Je lui trouve un goût... un goût de...

—Ah ! vous ne savez quel répondre, n'est-ce pas ? Eh bien, je m'en vais vous le dire, moi ! Votre ignoble portage a le goût de bouillon de tiges de bottes, monsieur ! Vous m'entendez ?... De tiges de bottes ! Et je vous flanque à la porte à partir d'aujourd'hui.

Sur quoi, le bon prince sortit d'un air furibond, et se fit ramener ventre à terre au palais pour raconter, avec une exaltation extraordinaire, qu'on servait aux jeunes personnes des infinitésimales des portages qu'on pouvait croire faits à l'aide de vieux morceaux de cuir.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 13 MARS 1882.

Les Syndicats et le Commerce.

Le chemin de fer du Nord augmentait rapidement en valeur et en revenus, à la joie de tout le monde; on sacrifie ce bénéfice croissant dont on a tant besoin: On le vend pour la moitié du prix qu'il coûte; et on perd ainsi 7 millions et demi de piastres, par un seul trait de plume, sur sa valeur réelle.

On diminue ensuite le prix de la vente par de fausses manœuvres sur l'intérêt, et par des obligations véritables et graves, mais d'un poids indéterminé, comme les trains d'émigrants à l'arrivée de chaque steamer; et on expose au gaspillage le reste qui doit demeurer, une grande partie du moins, en disponibilité.

On met la province de Québec, que l'on a eu tant de misère naguère à arracher du péril, sur le chemin de la banque-roule, en la chargeant par ces pertes, et avec ses dettes antérieures, d'une trentaine de millions, et en lui enlevant une des meilleures sources de revenus.

On la pousse par là à la taxe directe ou à l'union législative, deux choses dont elle a tant d'horreur et qui seront sa ruine.

Une dette énorme écrase une province comme un individu, en lui enlevant l'occasion et le moyen de faire des marchés et des combinaisons profitables, parce que des créanciers puissants sont toujours là pour lui barrer le chemin et retirer ses bénéfices; ce sont les embarras financiers de la province qui amènent déjà la vente désastreuse du chemin du Nord.

On ferme, par ce marché malheureux, la carrière de la mécanique et du génie civil sur les voies ferrées, dont on faisait tant d'étalage dernièrement, lors de la construction du chemin, à une grande partie de nos compatriotes français; les étrangers qui l'inondent déjà vont l'absorber bientôt toute entière.

On arrive à ce résultat désolant, en faisant exactement ce que l'on reprochait aux autres, il y a deux ans, avec raison et l'approbation publique, comme un crime.

On y arrive en violant manifestement les promesses les plus solennelles de ne jamais se comporter de la sorte.

Or, quelles compensations offre-t-on à la nation canadienne française pour de si énormes sacrifices, pour l'exposer à de si grands périls?

Le mirage s'éduisant du commerce et la bienveillance de la compagnie du Pacifique.

C'est un devoir pour tout canadien qui aime sa patrie d'examiner avec attention ce que valent ces dédommagements.

Les bienfaits du commerce! Nous ne sommes pas de ceux qui méprisent les bienfaits du commerce, assurément; mais nous ne sommes pas non plus de ceux qui croient que le commerce est le palladium de toutes les prospérités, la formule irréfutable du succès matériel.

La base de la prospérité nationale d'un peuple, c'est l'agriculture; et dans un jeune pays comme le nôtre, c'est la colonisation. C'est là une vérité que tout homme d'état, que tout législateur doit savoir et méditer, s'il est digne de ce nom.

Aussi l'opinion publique, écho du bon sens populaire, demande-t-elle depuis longtemps par tout le pays, et à grands cris, le développement particulier de l'agriculture et de la colonisation.

Malgré cela, qu'est-il arrivé? C'est que la presque totalité des argents disponibles et des emprunts, dans les deux gouvernements fédéral et local, a été sacrifiée au commerce. Presque tout est passé en construction et radoub de quais, de canaux, de ponts, de voies ferrées, et en subsides de tout genre.

L'agriculture et la colonisation n'en ont eu qu'une imperceptible portion; on ne le sait que trop.

Le grand commerce, c'est la partie dévolue spécialement au gouvernement fédéral; parce que c'est lui qui en tire le profit net par le moyen des douanes. C'est donc à lui spécialement de le protéger, et certes, il n'y manque pas comme on vient de le dire.

Le gouvernement local devrait, lui, s'occuper particulièrement de l'agriculture et de la colonisation qui sont les deux grandes ressources de la province de Québec.

Cependant à Québec comme à Ottawa, on s'engage de commerce. N'est-ce pas là une vérité malheureusement trop grande? Que l'on regarde dans les comptes publics les trois les plus considérables, c'est toujours au commerce qu'ils sont accordés, spécialement aux voies ferrées; et ce qui est pis encore, la plupart du temps pour le bénéfice de quelques compagnies privées.

Ici, nous devons le dire, nous avons été bien souvent étonné de voir les députés des comtés ruraux, qui sont les neuf dixièmes de la législature, sanctionner un pareil état de choses, au détriment de leurs propres constituants, les bons et laborieux cultivateurs de nos campagnes.

Eh bien, il paraît que ce n'est pas assez, et qu'on a encore rien fait. Il faut

d'un seul coup, pendant que la province agonise financièrement, que l'agriculture languit, que le colon se décourage, que les campagnes se dépeuplent, que notre vigoureuse jeunesse émigre à l'étranger faute de terres et de chemins, donner en pure perte au commerce transatlantique notre beau chemin de fer provincial et 7 à 8 millions de piastres aux spéculateurs.

Cela est-il supportable? Et on prétend faire confirmer ce grand don par les députés de la population agricole!

Pourquoi ne pas garder un ou deux de ces millions sacrifiés au commerce étranger et aux spéculateurs pour ouvrir un chemin facile de 40 lieues vers le royaume de Sagenay à nos jeunes gens si désireux d'aller prendre des terres en ce riche pays?

Pourquoi ne pas l'ouvrir au nom et au bénéfice du gouvernement de la Province de Québec qui trouverait là un puissant moyen d'exploiter, avec un avantage public réel et général, et ses terres et les bois dont elles sont couvertes?

Il y a longtemps que les cultivateurs crient à cette fin, et ne peuvent rien obtenir. Les spéculateurs présentent-ils la main, on leur jette en pâture, nous ne savons par quelle fatalité, des cents mille piastres et des millions. On semble n'y pas regarder.

C'est cette soif de commerce et de spéculation qui étouffe la province de Québec.

C'est elle qui paralyse l'agriculture et la colonisation, qui gêne notre députation, et qui éloigne des affaires publiques tant d'hommes intelligents et honnêtes dont la coopération au gouvernement civil serait un bienfait et un appui pour la province.

C'est donc à la colonisation, c'est à l'agriculture que se doit le gouvernement de Québec, et c'est vers ces deux objets que doivent diriger leurs efforts tous ceux qui lui portent intérêt, et qui aiment vraiment leurs pays.

Mais que sont donc ces prétendus avantages commerciaux que doit retirer la province de Québec des syndicats en question?

Il est bon de s'en rendre compte. C'est une grande illusion de croire que le Pacifique Canadien sera un fleuve d'or, un Pactole, pour la province de Québec.

Il offrira des avantages certainement, mais surtout au gouvernement fédéral. Car ce chemin sera une voie de transit, et il servira surtout à grossir le revenu des douanes. Les effets viendront de l'Ouest et de l'Asie et se dirigeront vers l'Angleterre et l'Europe. Ils viendront aussi de l'Angleterre et de l'Europe pour l'Ouest.

Mais tout cela ne fera guère que passer par la province ne consommant guère de ces produits. Or quels bénéfices laisse le passage des objets sur une voie ferrée? Que donnent à Montréal, par exemple, les milliers de chars qui, venant de l'Ouest, prennent le chemin du pont Victoria? Que donnent aux Trois-Rivières les millions qui passent en été sur notre fleuve? Il viendra aussi de nombreux, de très-nombreux émigrants.

Sur cette question des voyageurs, il serait vraiment curieux et avisé que la province de Québec eût construit un chemin de 100 lieues et sacrifié des millions pour être ensuite obligé d'organiser des trains d'émigrants à l'ARRIVÉE DE CHAQUE STEAMER à ses dépens, et de faire ainsi voyager des étrangers sur son sol, par centaines de milles et par millions, de préférence à ses propres enfants. Que nous réserve cette dixième clause du contrat?

C'est une semblable illusion de s'imaginer aussi que la Compagnie du Pacifique disposera du commerce à son gré.

Le commerce suit son cours naturel, qui est celui de l'intérêt. Nous défions le plus grand commerçant de détruire cet axiome.

Or, l'intérêt indéniable du commerce, c'est de rendre les objets le plus directement, et le plus promptement, et avec le moins de frais possible au lieu de la consignation ou de la consommation.

Comme presque tout ce grand commerce sera pour l'Europe, vu que la consommation sera très-minime dans la province, l'intérêt du commerçant sera de rendre sans délai ses produits sur le bord de l'Océan; et par conséquent ce sera cet intérêt du commerçant ou de l'expéditeur qui fixera les terminus réels du chemin pour ses produits, et non la compagnie du Pacifique.

L'intérêt de la susdite compagnie sera de transporter les produits, et non de fixer des lieux d'arrêts ou des terminus à volonté.

Ainsi, ce sera certainement l'intérêt du Commerce qui déterminera les grands entrepôts, que ce soit Montréal, Québec, Halifax, Boston ou Portland.

Ce ne seront donc pas les millions que nous aurons donné gratuitement, en nous ruinant, à la Compagnie du Pacifique, qui y feront grand chose. Ces millions serviront à la Compagnie et non à nous et peut-être contre nous.

Nous publions plus loin le discours du trône. L'adresse a été votée à l'unanimité. Elle a été présentée par M. le député Blanchet à la chambre et par M. le Conseiller Baudry au Conseil Législatif.

L'hon. Chapleau a donné sa vente du chemin quelques explications fort peu concluantes en faveur de sa thèse, si l'on en juge par les comptes rendus publiés dans les journaux de samedi.

Choses et autres.

La Patrie insinue que si elle acceptait la vente du chemin de fer du Nord au syndicat de M. Sénécal qu'elle a vilipendé jusqu'à ces derniers jours, ce serait parce que la presse catholique veut prendre une revanche contre l'hon. M. Chapleau à raison de la dernière législation en faveur de l'Université Laval.

Peu de gens sérieux, croyons-nous, trouveront suffisante l'excuse de la Patrie pour son volte-face.

Ceux qui se souviennent de l'affaire du tunnel y trouveront peut-être prétexte à des suppositions moins charitables.

Pour notre part nous ne nous attendions guère de voir l'Université en cette affaire et nous demandons encore des réponses aux objections que nous avons soulevées contre le projet de vendre le chemin.

Que dirait-on d'un nouveau syndicat qui se formerait pour acheter toutes les terres publiques, sous prétexte que le gouvernement n'est pas apte à les administrer?

Y aurait-il de la différence entre ce syndicat et celui de M. Sénécal?

Le gouvernement de Québec avec son chemin de fer de 100 lieues de longueur est une puissance avec laquelle tous les gouvernements du Dominion et toutes les grandes compagnies de commerce devront compter.

Enlevez le chemin de fer au gouvernement de la Province de Québec et la Province devient une espèce de municipalité.

La seule ville de Montréal aura chaque année un budget supérieur à celui du gouvernement provincial.

C'est pourquoi nous ne pouvons concevoir que des députés d'un patriotisme éclairé soient pour la vente du chemin.

Non seulement le gouvernement abandonne au Syndicat Sénécal, près de seize millions de travaux payés du chemin de fer pour 7 1/2 millions, mais par le contrat intervenu, il ajoute à cela des terrains qu'il possédait indépendamment du chemin pour une valeur de près de deux millions si non plus.

Le prix de vente ne serait donc en réalité que 5 à six millions et à crédit encore.

Le *Canadien* parlant de cette partie du discours du Trône qui dit que l'embranchement St-Charles va augmenter la valeur du Chemin de fer du Nord, remarque très-judicieusement que cette augmentation n'intéresse nullement le gouvernement de la province mais seulement les habitants du chemin.

"Si, donc, dit notre confrère, l'embranchement St-Charles a augmenté la valeur du chemin, le gouvernement n'en a pas profité. Mais il est manifeste qu'il s'est hâté d'en faire profiter les acquéreurs de son choix. Sa hâte a été telle que malgré les promesses les plus formelles de ne rien faire sans avoir consulté les chambres, le contrat a été signé cinq jours avant l'ouverture du parlement. N'est-ce pas la législature qui est souveraine? Quelle raison d'intérêt public y avait-il pour justifier pareille précipitation?"

La *Vérité* dénonce la vente du chemin du Nord comme un "marché inoui."

Au sujet de la résignation de l'hon. Ross, notre confrère dit:

"La *Minerve*, en annonçant la retraite de l'honorable M. Ross, insulte grossièrement l'ancien commissaire des travaux publics. C'est au point que le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, qui ne paraît pourtant pas approuver M. Ross, se considère obligé de protester contre le langage de la *Minerve*.

"Le *Courrier de Montréal* de son côté, fait la leçon à la *Minerve* et lui reproche en termes assez sévères son langage grossier à l'égard de M. Ross."

Le *Courrier* du Canada termine comme suit un article sur la vente du chemin de fer du Nord:

"Nous sommes donc opposé en principe à toute vente du chemin, non pas tant à cause des intérêts de Québec que ceux de la province toute entière."

Dans un autre article où il énumère les journaux favorables à la vente notre confrère ajoute:—"Et l'opinion publique.... est contre!!!"

On se demande pour quelles raisons la section Est du chemin qui a 214 milles de longueur de Montréal à Québec n'est vendu que 4 millions de piastres tandis que la section Ouest de Montréal à Ottawa, qui n'a que 141 milles de longueur est estimée et vendue 4 millions.

On a toujours prétendu qu'à raison du commerce local beaucoup plus considérable entre Montréal et Québec la section Est valait bien plus que l'autre sans compter les 75 milles qu'elle a de plus en longueur et qui représentent une grande valeur. En payant la section Est 4 millions c'est-à-dire le même prix que la section Ouest, le syndicat provincial est donc favorisé d'une immense réduction, même en prenant pour base d'évaluation le prix fixé par le gouvernement pour la section Ouest.

D'autres prétendent, que si la section Est est ainsi payée un prix relativement moindre que la section Ouest puisqu'elle est 73 milles plus longue, c'est que les syndicats et le gouvernement lui-même sont

convaincus que le commerce du Pacifique ne descendra pas plus bas que Montréal par le Nord. Ils voient en cela une preuve très forte que Québec et Trois-Rivières sont sacrifiés au point de vue de ce commerce de l'Ouest dont on fait miroiter les avantages.

On assure qu'un des premiers effets de la possession du chemin de fer et de la Compagnie Richelieu par les mêmes capitalistes va être de faire abolir la ligne à vapeur qui visite les ports d'Yamachich Rivière du Loup et Maskinongé. On forcera les gens de ces localités à passer par le chemin de fer.

Le télégraphe annonce de graves complications entre la Russie et l'Autriche. On parle même de fortes apparences de guerre.

Nous saluons avec plaisir le retour de M. l'Abbé Moreau qui est arrivé de Rome ces jours derniers. Les paroissiens de St Barthélemy lui ont fait une ovation splendide et digne en tout point de l'affection qu'ils portent à leur vénérable pasteur.

D'après un état que le ministre des finances à Ottawa vient de soumettre à la chambre, la dette du gouvernement fédéral était au 1er Janvier 1882 de 154 millions de piastres, a usant ainsi une réduction de \$1,300,000 dans les derniers six mois.

Le *Manitoba* dit qu'un jeune médecin de la province de Québec serait assuré de se faire une bonne clientèle à Edmonton. Le département des indiens seul ferait gagner à un médecin une somme variant de \$50 à \$60 par mois. Avis à qui a droit.

L'*Evénement* annonce que M. C. A. Dancereau a résigné le 3 du courant, la position de greffier de la paix qu'il occupait à Montréal, pour s'occuper de nouveau et exclusivement de journalisme.

Les députés annoncent que Don Carlos a renoncé à ses prétentions au Trône d'Espagne en faveur de son fils.

OUVERTURE DE LA SESSION.

DISCOURS DU TRONE.

Hon. Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative:

En inaugurant le cinquième Parlement de notre Législature, j'ai à constater avec le plus profond regret, l'odieux attentat qui a été commis sur la personne de Sa Majesté la Reine, et qui a créé au milieu de nos populations autant de douleur que d'étonnement.

Mon premier devoir est de remercier la Providence, qui a conservé à l'affection de ses sujets, une Souveraine aussi aimée et aussi respectée, et que ses hautes qualités semblaient devoir soustraire aux criminels complots qui se trament si fréquemment de nos jours contre les chefs de nations.

Nous saisissons l'occasion de la réunion de cette Législature pour offrir à notre Souveraine l'expression de notre affection, de notre loyauté et de notre reconnaissance, pour les bienfaits dont elle a comblé ce pays.

La République voisine a été moins heureuse, et je dois exprimer, à l'occasion du crime qui a fait disparaître de ce monde un grand citoyen, le Président des États-Unis, des condoléances d'autant plus vives que nos relations avec ce pays ont été plus amicales.

Mon gouvernement s'est occupé activement du projet d'attirer sur son chemin de fer le trafic de l'Intercolonial, et les négociations qu'il a ouvertes avec celui de la Puissance, engageront, j'ai toute raison de le croire, le gouvernement d'Ottawa à faire une demande au Parlement pour l'établissement d'un service de transport des trains, par bateaux à vapeur, de Québec à Lévis, de nature à nous assurer une communication directe avec l'Intercolonial. Cette perspective a ajouté à notre propriété provinciale, une valeur dont mon gouvernement a cru devoir profiter. En conséquence, il sera soumis à votre considération et à votre approbation, une mesure dans le but de réaliser l'idée qui a dominé dans la politique de la province, depuis l'inauguration de nos entreprises du chemin de fer.

Je suis heureux d'annoncer que la voie ferrée entre Québec et Ottawa, construite à force de sacrifices, comme le premier chaînon de la grande route du Pacifique, va enfin entrer dans la solution que le pays prévoyait et désirait, en utilisant la position géographique de notre province pour y déverser l'immense commerce de l'Ouest, et nous osons l'espérer, plus tard celui de l'Orient, et faire de nos grands ports de mer, les centres de l'échange du trafic entre Victoria, Winnipeg, Chicago et Halifax.

Vous serez priés de vous occuper incessamment des arrangements qui sont intervenus pour laisser ce chemin de fer, et les ressources qu'il peut développer, à l'initiative de l'industrie privée, si votre approbation leur est accordée. Ces mesures auront pour effet de dégrever la province d'engagements onéreux,—de lui permettre au moyen d'un revenu fixe, de maintenir l'équilibre dans ses finances, et de nous autoriser à poursuivre la politique d'améliorations et de

progrès que le succès a déjà tant de fois couronné.

Je ne puis espérer qu'en s'occupant de cette grave matière, la Législature ne considérera comme une de ces questions nationales, intéressant toute notre province, et relevant au-dessus des considérations ordinaires de la politique.

Je suis heureux d'annoncer que les mesures adoptées par le gouvernement pour l'administration du domaine public, ont produit d'excellents résultats, et les rapports qui vous seront soumis, vous feront connaître l'augmentation considérable des revenus qui en découlent.

Mon gouvernement s'est appliqué à développer les ressources de la province au moyen des capitaux et de l'esprit d'entreprise qui nous viennent des pays étrangers; et cette politique a eu pour effet d'attirer chez nous de grandes combinaisons financières et industrielles, dont les opérations ne pourront manquer de modifier avantageusement l'économie agricole de la province.

Les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne et de la France, ont déjà répondu favorablement à ces efforts, et mon gouvernement se propose de continuer cette œuvre, en établissant des relations plus régulières avec ces pays.

C'est dans ce but que mon gouvernement a pris part à l'exposition géographique de Venise, et l'attention que la province a reçue des savants, et des spécialistes de l'Europe entière, a été aussi flatteuse qu'elle sera féconde en bons résultats.

L'industrie des mines, des bois, des phosphates, des sucrés, des beurres et fromages, subit en ce moment une transformation qui a déjà produit des résultats considérables, et mon gouvernement se propose de donner un nouvel élan à ce mouvement, par d'autres mesures d'encouragement, lesquelles tendront à assurer la prospérité générale, et à stimuler la colonisation de nos terres incultes.

Parmi ces encouragements, se trouve l'abord l'institution d'une école des mines sous la direction de professeurs recommandés, puis celle d'écoles spéciales, pour l'utilisation des produits de la ferme.

L'administration de la justice nécessite des réformes. L'Assemblée Législative a, pendant la dernière session, chargé la commission de révision et de consolidation des statuts, de préparer un projet de réorganisation des tribunaux, et de rebâter des lois de procédure. Le rapport de la commission sera soumis à votre considération accompagné d'un projet de loi qui vous mettra en mesure de vous prononcer sur le mérite des améliorations qu'il suggère.

L'œuvre de la révision des statuts est continuée. La compilation des lois en force dans la province est terminée, et vous sera soumise avec le second rapport de la Commission.

Des lois concernant les terres publiques, la protection des bois, la profession des arpenteurs, et d'autres projets de loi en rapport avec le Département des Terres, seront également soumis à votre considération.

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Les comptes publics vous seront soumis et des subsides vous seront demandés pour la prochaine année fiscale. Vous serez, je crois, satisfaits des opérations des derniers douze mois, et plus encore du prochain exercice financier, basé sur une politique prévoyante, et sur une exploitation raisonnée de nos ressources.

Hon. Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative:

Je remercie la Providence de l'abondante moisson et des bienfaits qu'elle nous a accordés dans le cours de l'année. J'espère qu'elle vous inspirera dans vos travaux, pour qu'une sage législation seconde sa sollicitude.

Léon XIII et la Presse Catholique

Le St Père vient de publier une magnifique Encyclique dans laquelle il revient encore sur la nécessité de la presse catholique. En voici un extrait. Cet important document est daté du 15 février dernier:

"Il importe ensuite souverainement de publier et de répandre partout une presse salubre.—Ceux qu'une haine mortelle sépare de l'Église savent combattre avec la plume et s'en faire une arme redoutable pour le mal. De là, ce déluge de mauvais livres; de là, ces journaux de désordre et d'iniquité, dont les lois sont impuissantes à refréner les excès, et la pudeur à contenir les tristes débordements.

"Aux écrits il faut opposer les écrits; que cet instrument si puissant pour le salut des hommes, et que le remède découle de la source même du poison.— Dans ce but, il est à désirer qu'au moins dans chaque province on érige quelque organe d'enseignement pour instruire le peuple des graves devoirs qui incombent à tous les Chrétiens à l'égard de l'Église, par le moyen de publications fréquentes, et, s'il est possible, quotidiennes.

Que l'on y mette surtout en lumière les mérites que la Religion catholique s'est acquis auprès de tous les peuples; que l'on montre combien son influence est heureuse et salutaire pour les intérêts privés et publics; que l'on établisse de quel prix il est de replacer promptement l'Église dans la société au poste d'honneur que réclament sa divine grandeur

IMPRIMERIE

DU JOURNAL

40 COIN DES RUES St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES.

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire,

Pour les avocats. Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &

Pour les Notaires. Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer, Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

Journal des Trois-Rivières. Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRAIS, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRASCO à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE ET BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS. LE JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do do do \$1.00 Pour les Etats-Unis do do do do \$2.00 Un an, Edition HERBOMADAIRE do do \$1.00 Six mois do do do do \$0.50

Adresses d'Affaires.

P. Desilets, NOTAIRE, Bureau : au "Journal des Trois-Rivières." Trois-Rivières, Février 1878.

P. N. Martel, AVOCAT, Tiendra à l'avenir son bureau à sa nouvelle résidence rue Bonaventure presqu'en face de chez l'Hon. Juge Polette. Trois-Rivières, 6 juillet, 1876.

Joseph Edouard Genest AVOCAT. Arthur T. Genest ARPEUTEUR. No. 19 RUE DES CHAMPS. Heures de Bureau. De 8 h. A. M. à 5 heures P. M.

J. E. Méthot, AVOCAT. Bureau : No. 15 Rue Bonaventure. Trois-Rivières, 28 Juillet 1879.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 33, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES. HEURES DE BUREAU : - De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 26 janvier 1880.

Desaulniers & Duplessis Avocats. F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLISSIS à Yamachiche. Trois-Rivières. 2 Février 1880.

P. O. GUILLET NOTAIRE. Ayant abandonné son emploi au bureau d'Enregistrement pour se livrer exclusivement à la pratique de sa profession; se tiendra régulièrement à son bureau : No. 32, RUE ST. PIERRE, (En arrière de l'Eglise Paroissiale.) Résidence privée : No. 4 Rue des Champs.

AVIS. GODFROI LASSALLE. PERCEPTEUR DU REVENU pour le Gouvernement Local. Bureau : No. 21 Rue Bonaventure. Bureau ouvert de 9 heures du matin à Midi et de 1 heure à 4 heures P. M.

J. Barnard. ARPEUTEUR. Bureau Rue St. Charles à côté du Palais de Justice. Trois-Rivières, 24 Mai 1877.

J. B. BOURGEOIS, ARCHITECTE. NO. 38 RUE PLAISANTE, TROIS-RIVIERES. Plans et devis d'Eglises, d'édifices publics, de maisons privées; des us d'ornementation intérieure et extérieure; plans et devis de construction de tout genre, exécuté sur commande. M. Bourgeois se charge aussi de la direction des travaux et de l'exécution de ses plans. Trois-Rivières 11 Novembre 1880.

La Banque de Québec (ETABLIE EN 1818.) CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des Etats-Unis; achète et vend des Traités payables à ne qu'endroit que ce soit du Canada et des Etats-Unis. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de TROIS P. CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable. F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

J. Q. PAGE, L. D. S. No. 43 RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES. Dentiste et marchand de toutes sortes de machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. M. Page se chargera de l'extraction des dents, sans douleur aucune au moyen de Protoxide d'Azote ou Gas hilarant. Trois-Rivières 21 mai 875.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLÉS., ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrees doivent être mailés 15 minutes avant le départ de chaque maille. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.



Chemin de Fer Q. M. O & O. CHANGEMENT D'HEURES. A partir de Lundi, 2 Janvier 1882, Les Trains partiront comme suit :

Table with columns: Mixte, Malle, Expresse. Rows include: Départ d'Hoche-laga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ d'Ottawa pour Hoche-laga, etc.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa. Tous les Trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit. Les Trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.

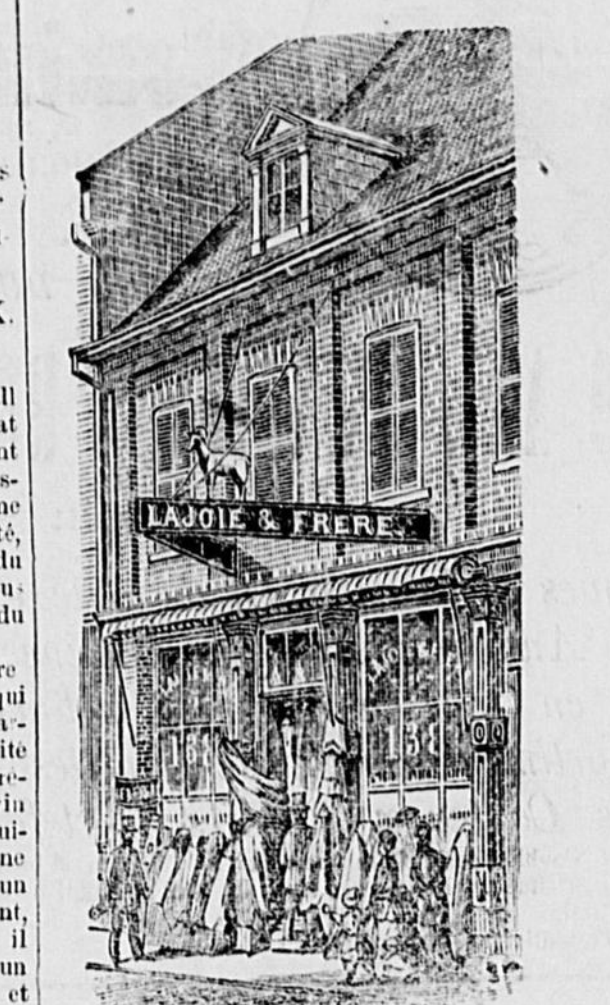
Bureau Général, 13 Plac s d'Armes BUREAUX DES BILLETS: 13 PLACE D'ARMES, 202 RUE ST. JACQUES, MONTREA. OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, QUEBEC. OPPOSITE RUSSELL HOUSE, OTTAWA. L. A. SENEVAL, Surintendant Général.

AVIS IMPORTANT AUX ACHETEURS DE Machines à Coudre "White" DE CLEVELAND, OHIO. 8 Mai 1881. Comme il est à notre connaissance qu'il se trouve quelque un à Trois-Rivières, qui agit fausement comme agent pour nos célèbres Machines à coudre, nous voulons par la présente mettre les acheteurs sur leurs gardes en disant pour leur information, que le seul Agent autorisé à vendre nos machines "WHITE" est M. JOHN RYAN, pour la ville et le District des Trois-Rivières, et que ce n'est que lui seul qui a le pouvoir de donner les garanties requises aux acheteurs. "WHITE" SEWING MACHINE, CLEVELAND, OHIO. Trois-Rivières, 11 juillet 1881.

PHI GRAVEL Courtier de Douane. TROIS-RIVIERES. M. GRAVEL a l'honneur d'informer ses amis nombreux et le public généralement, qu'il est prêt à s'occuper de toutes les opérations des Etats-Unis et d'ailleurs, à qu'on voudra bien lui confier. Il s'engage par sa ponctualité à remplir les devoirs de cette charge, méritant le patronage public. PHI GRAVEL Trois-Rivières, 14 D c. 1881.

Lajoie & Frere. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Ont le plaisir d'annoncer aux amis de leur maison et au public en général qu'ils ont laissé leur ci-devant magasin No. 138 de la Rue Notre-Dame pour s'établir définitivement au No. 138 de la même Rue à quelques pas seulement de leur ancienne place d'affaires. Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. 24 Octobre 1878.

A VENDRE. Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épave, en bois scié de pin, d'épave et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

NOUVEAUTÉS! NOUVEAUTÉS!! NOUVELLE MAISON ROCHELEAU & MOREAU NO. 161 RUE NOTRE DAME TROIS-RIVIERES.

Les soussignés viennent d'ouvrir un Nouveau Magasin de Nouveautés, d'Étoffes de tout genre pour habits de DAMES ET DE MESSIEURS, d'Articles de Fantaisies et de tous les accessoires se rattachant à cette branche de commerce. Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement pour les habits sur commande.

Hardes faites, dernier goût pour la coupe, choix varié dans les Etoffes, etc., etc. Articles de dernière mode. Prix Modérés. Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. ROCHELEAU & MOREAU

JOS. MASSE. RELIEUR. Le Soussigné informe respectueusement ses nombreux amis et le public généralement, qu'ayant fait l'acquisition de machines nouvelles, qui lui permettent de perfectionner ses ouvrages, il se chargera de toutes commandes qui voudra bien lui confier, tels que: RELIEURES DE LUXE, de Fantaisie et Ordinaires. La grande expérience a acquis par le Soussigné dans cette branche, est une sûre garantie que les commandes qui lui seront confiées seront exécutées avec soin et promptitude et à des conditions très faciles. JOSEPH MASSE. 10 Septembre 1877

LUKERHOFF & FRERE 14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTIERE, etc. MOSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL. GRAND ASSORTIMENT de toute espèce d'articles de ébénisterie, gazelles, ventilateurs, obinets, tubes en ploné pour lavoirs et BAINS DE TOUTE GRANDEUR ETC. L'établissement a constamment à sa disposition 4 habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité. Ordre exécuté avec soin et promptitude. N. B. - Nous patronons l'argent comptant ou pour échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tous espèces de vitilles Ferronniers, Fonce, Ponce, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage. Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876



KENDALL'S SPAVIN CURE.

LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'empoules. Lisez LES PREUVES CI JOINTES.

DU "PRESS" D'ONEONTA, NEW-YORK. Onéonta, New-York, 6 Janvier 1881.

De bonne heure l'été dernier, Messieurs B. J. Kendall & Cie, d'Enosburgh Falls, Vt., ont passé un contrat avec les éditeurs du "Press" pour la publication, pendant une année, d'une annonce d'une demi-colonne, établissant les mérites du Kendall's Spavin Cure. En même temps, nous avons fait l'acquisition, de cette société, d'une certaine quantité de livres intitulés: Traité du Dr Kendall sur le Cheval et ses Maladies, que nous donnons aujourd'hui en prime à ceux des abonnés du "Press" qui paient d'avance.

A peu près au temps que l'annonce parut pour la première fois dans ce journal, M. P. G. Schermerhorn, qui réside près de Collier, avait un cheval attaqué d'empoules. Il lut l'annonce, et se décida à essayer l'efficacité du remède, bien que ses amis se moquaient de sa crédulité. Il acheta une bouteille de Kendall's Spavin Cure, et commença à en faire usage sur le cheval souffrant d'empoules. Il nous a informés cette semaine que le remède a opéré une guérison si complète, qu'un vétérinaire habile qui a examiné l'animal au moment de son retour, et commença à en faire usage sur le cheval souffrant d'empoules. Il nous a informés cette semaine que le remède a opéré une guérison si complète, qu'un vétérinaire habile qui a examiné l'animal au moment de son retour, et commença à en faire usage sur le cheval souffrant d'empoules. Il nous a informés cette semaine que le remède a opéré une guérison si complète, qu'un vétérinaire habile qui a examiné l'animal au moment de son retour, et commença à en faire usage sur le cheval souffrant d'empoules.

D'UN EMINENT MEDECIN. Washingtonville, Ohio, 17 Juin 1880.

Dr. J. B. KENDALL & Cie. Messieurs - Après avoir lu l'annonce que vous avez publiée dans le "Press" sur le Kendall's Spavin Cure, ayant un cheval de course de valeur, qui a été boité pendant dix-huit mois, par suite d'un empoules, je vous en ai demandé par l'express une bouteille, qui a fait disparaître toute boiterie et toute douleur, ainsi qu'un gros sac qu'avait un autre cheval, et les deux chevaux ont aujourd'hui aussi sains que des poulains. La bouteille m'a valu cent dollars.

Respectueusement, H. A. BERTOLETTI, M. D.

Kendall's Spavin Cure!

SUR LE CORPS HUMAIN. Dunham, P. Q., 10 Mars 1879. Dr. B. J. KENDALL & Cie. Messieurs - Il y a environ un an, je suis tombé en chemin sur la glace et je me suis blessé gravement au joint de la hanche, ce qui m'a causé de grand souffrance. J'ai essayé différents remèdes mais en vain jusqu'à ce que j'aie fait usage du SPAVIN CURE de KENDALL. Je l'ai appliqué dans toute sa force deux fois par jour pendant deux semaines durant le mois d'Octobre dernier et j'ai été complètement guéri. Depuis j'ai été bien et libre de toute douleur. C'est un remède très efficace pour l'homme comme pour les animaux.

Votre dévoué, CHESTER K. GREEN.

Kendall's Spavin Cure.

Est sûr dans ses effets, doux dans son action, ne produisant pas d'empoules. Cependant, il est pénétrant et d'une grande force pour atteindre toute douleur dont le siège est profond, ou pour faire disparaître les tumeurs osseuses ou autres, telles que les empoules, les tumeurs des articulations, les tumeurs et toute boiterie ainsi que toute inflammation des articulations ou des membres, ou pour le rhumatisme chez l'homme, ou pour tout ce qui empêche un liniment pour homme tout le monde. Il est maintenant reconnu comme étant le meilleur liniment pour l'homme dont on ait jamais fait usage, d'une action douce et cependant certaine dans ses effets.

Demandez la Circulaire Illustrée qui, à notre avis, fournit des preuves positives de son efficacité. Nul remède n'a rencontré, que nous sachions, un succès aussi grand dans le traitement, soit de la bête, soit de l'homme.

Prix de la préparation pour les chevaux, \$1.00 par bouteille. Prix de la préparation raffinée pour le Corps Humain, 50 Cts par bouteille. Tous les Pharmaciens l'ont en mains ou pourront vous le procurer. Les propriétaires, Dr. B. J. KENDALL & Cie., Enosburgh Falls, Vt., l'envoieront à toute adresse sur réception du prix.

En vente chez tous les Pharmaciens. LYMAN FILS & Cie. Montréal, P. Q. AGENTS GÉNÉRAUX

20 Février 1882 - 1 a CHARLES ROUSSEAU RUE DES FORGES, TROIS-RIVIERES.

Liqueurs, Epicerias et Provisions. Reçu par les ébéniers vapours un assortiment complet d'épicerias et provisions pour les familles. FLEURS EXTRA tre qualité à très bas prix, THÉS de 30 centimes à \$1.00 la lb. SUCRE BLANC moulu CASSONADES. VINS FRANÇAIS ET BRANDY Importés, et de qualité défilant toute compétition, ainsi que toute espèce de liqueurs et autres articles de la spécialité.

Une visite est sollicitée avant d'aller ailleurs. On donnera une stricte attention aux ordres de la ville et de la campagne. Trois-Rivières 2 Décembre 1878.

LOUIS PRESSINET, SCULPTEUR EN MARBRE ET EN PIERRE, BEAUCOURT.

M. PRESSINET informe le public qu'il est prêt à exécuter toute espèce de commande pour Bustes, Péris, Médailles, Monument Funèbres, Mantoux de Cheminée, Corniches généralement tout ce qui entre dans ce genre d'industrie aux prix les plus bas et qu'il garantit de les exécuter avec la plus grande perfection le 1er Septembre 1881.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.